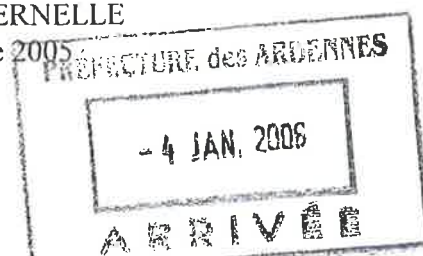


EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE GERNELLE

Séance du 28 Décembre 2005



L'an deux mil cinq
et le vingt huit décembre
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAVAL Michel, Maire

Présents : Mme POSTAL, MM. BERNARD, DAVAL, DAVESNE, NININ,
PELTRIAUX et PETITFRERE (7) ;

Absents : Mmes BONNIN et VOILQUE, M. OURY (3) ;
Madame Madeleine POSTAL a été nommée secrétaire.

OBJET : ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLECTIF

Nombres de Membres:

Exercice : 10
Présents : 07
Votants : 07

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de zonage de
l'assainissement collectif et non collectif figurant sur la carte
annexée, résultant de l'étude diagnostique d'assainissement
réalisée par le Bureau d'Etude B3E.

Le Conseil Municipal :

- * approuve le projet de zonage tel qu'il a été défini ;
- * décide de lancer l'enquête publique sur ce projet de zonage.

Unanimité

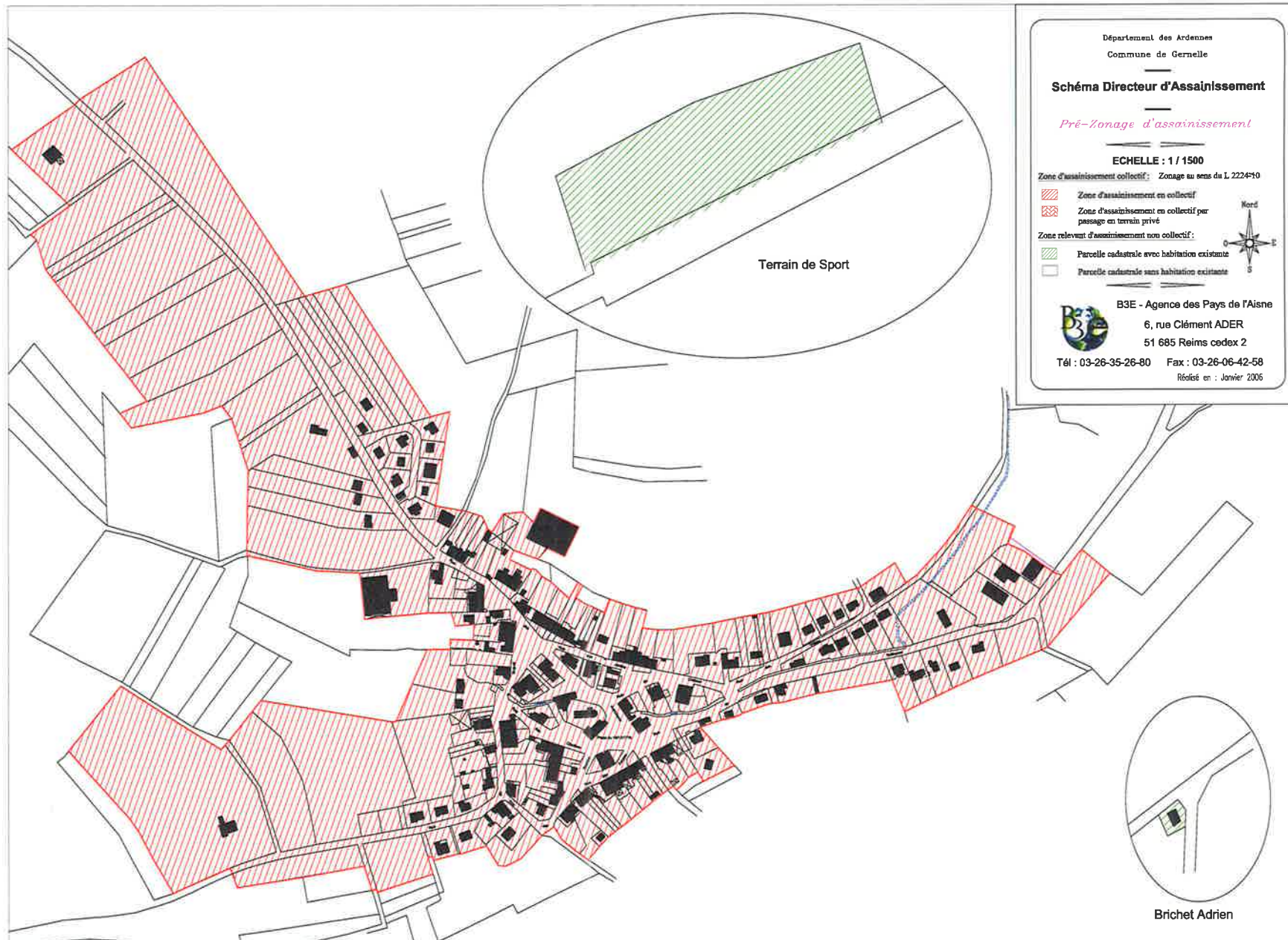
Convocations :
22/12/2005

Affichage :
02/01/2006

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


Michel DAVAL.





Département des Ardennes
Commune de Gernelle

Schéma Directeur d'Assainissement

Pré-Zonage d'assainissement

ECHELLE : 1 / 1500

Zone d'assainissement collectif : Zonage au sens du L. 2224-10

- Zone d'assainissement en collectif
- Zone d'assainissement en collectif par passage en terrain privé

Zone relevant d'assainissement non collectif :

- Parcelle cadastrale avec habitation existante
- Parcelle cadastrale sans habitation existante



B3E - Agence des Pays de l'Aisne
6, rue Clément ADER
51 685 Reims cedex 2

Tél : 03-26-35-26-80 Fax : 03-26-06-42-58

Révisé en : Janvier 2006